





Prix de la correspondance numérique Festival de la correspondance de Grignan

Modalités

Présentation

Les écritures numériques sont imprégnées de l'environnement particulier dans lequel elles se créent :

- Données et métadonnées accompagnant, comme une glose indélébile, les textes: date, heure, localisation, destinataire, notification du message reçu/ouvert/lu...
- Restrictions dues à l'application utilisée : longueur du texte, forme multimédia, obligation d'objet dans un mail...
- Technologies liées au service utilisé: autocorrection, dictée vocale, animation textuelle ou visuelle, réalité virtuelle ou augmentée, échange avec un chatbot...

Tout cela entraîne des modes et des formes de création parfois encore peu explorées.

Le but de ce prix sera donc à la fois de mettre en valeur des correspondances existantes, mais aussi d'en susciter de nouvelles, et plus généralement, car on sait que la contrainte formelle peut être source de créativité, d'inciter les auteurs à s'emparer de nouveaux modes de communication pour proposer des formes nouvelles.

Les modalités seront donc les suivantes :

Toute forme de correspondance numérique privée (sont exclues les interactions via des commentaires publics sur les plateformes sociales) ; celle-ci peut s'opérer par mail, réseaux sociaux, applications... intégrer un ou plusieurs destinataires et doit témoigner d'un suivi des échanges.

Les contenus multimédias ou hyperliens peuvent être intégrés dans cette correspondance. La majeure partie des échanges (90%) doit cependant constituer du texte exportable.

Un accord écrit du ou des correspondants liés à cette création devra être fourni (notamment en cas de transmission de données à caractère personnel).

50 000 caractères (minimum) seront requis pour ces créations.

Les candidatures se clôtureront le 31 mai 2020 à minuit pour une remise du Prix à l'occasion du festival de la correspondance entre le 7 et le 11 juillet 2020.

Calendrier:

- Lancement du prix : samedi 6 juillet 2019
- Candidatures du 5 mars au 31 mai 2020 à minuit
- Réunion du jury : juin 2020
- Remise du prix en juillet 2020 pendant le Festival (7 au 11 juillet)

Formes :

Toute forme de correspondance numérique privée (sont exclues les interactions via des commentaires publics sur les plateformes sociales); celle-ci peut s'opérer par mail, réseaux sociaux, applications... intégrer un ou plusieurs destinataires et doit témoigner d'un suivi des échanges.

Les contenus multimédias ou hyperliens peuvent être intégrés dans cette correspondance. La majeure partie des échanges (90%) doit cependant constituer du texte exportable.

50 000 caractères minimum.

Données personnelles : un accord écrit doit être formulé par le ou les correspondants liés à cette création.

Forme de rendu

En 2 formats. Forme originelle numérique via un hyperlien ou par l'intermédiaire de copies d'écran + texte exporté.

Les participants devront indiquer, dans le mail de participation au concours, les éléments suivants : coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, mail)

de l'auteur ou des co-auteurs ainsi que la mention « Je confirme avoir pris connaissance du règlement complet du concours et l'accepter sans réserve. »

Public / Destinataires :

Auteurs apprentis et confirmés.

Prix

Les éditions Triartis, partenaires du festival de la Correspondance de Grignan et partenaires du Prix de la correspondance numérique proposeront au lauréat/ à la lauréate la publication imprimée de son projet. Le texte sera mis en voix au Festival de la Correspondance 2021. Le voyage, la nuit d'hôtel et les défraiements seront pris en charge par le festival pour la venue du lauréat/ de la lauréate en 2020 et en 2021.

Dépôt des candidatures

Par courriel au Festival de la Correspondance de Grignan : festivalcorrespondance@wanadoo.fr

Partenaires

- Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture : Priscille Legros, chargée de mission Numérique et Joël Bouvier, chargé de mission Vie Littéraire
- Éditions Triartis
 - Partenariat de communication
- Fondation La Poste